

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° ..... du .....)

**Organisme** : Direction Générale du Contrôle Fiscal  
**Domaine de la prestation** : Contrôle fiscal.  
**Objet de la prestation** : Certificat de dénaturisation d'alcool.

Conditions d'obtention

Autorisation de fabrication des parfums, des produits pharmaceutiques, vinaigre, alcool et boissons alcoolisées.

Pièces à fournir

- 1- Demande sur papier libre au nom du chef du bureau de contrôle des impôts.
- 2- Certificat de caution concernant la quantité d'alcool à dénaturer.
- 3- Présentation du dénaturant.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande	Demandeur de la prestation	
2- Visite des lieux.	Chef du bureau de contrôle des impôts	
3- Vérification des produits et des quantités d'alcool.	Chef du bureau de contrôle des impôts	2 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier
4- Préparation et délivrance du certificat.	Chef du bureau de contrôle des impôts	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre  
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre.  
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

2 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

Application de l'article 30 du décret n° 97-1368 du 24 juillet 1997 relatif au régime fiscal des produits relevant des numéros 22-03 à 22-08 du tarif des droits de douane.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
(Jort n° ..... du .....)

**Organisme** : Direction Générale du Contrôle Fiscal  
**Domaine de la prestation** : Contrôle fiscal.  
**Objet de la prestation** : Autorisation de fabrication d'alcool, des produits pharmaceutiques, des parfums, du vinaigre et des boissons alcoolisées.

Conditions d'obtention

Aptitude scientifique aux professionnels exigée par les lois et règlements.

Pièces à fournir

- 1- Demande sur papier libre au nom du chef du bureau de contrôle des impôts.
- 2- Plan des lieux de l'unité de fabrication.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande	Demandeur de la prestation	
2- etude du dossier	Chef du bureau de contrôle des impôts	7 jours
3- Stastation sur place et visite des lieux	Chef du bureau de contrôle des impôts	3 jours
4- Préparation et délivrance de l'attestation.	Chef du bureau de contrôle des impôts	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre  
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau d'ordre.  
Adresse : Bureau de contrôle des impôts territorialement compétent.

Délais d'obtention de la prestation

10 jours à partir du dépôt de toutes les pièces du dossier.

Références législatives et/ou réglementaires

Les articles 19 et 28 du décret n° 97-1368 du 24 juillet 1997 relatif au régime fiscal des produits relevant des numéros 22-03 à 22-08 du tarif des droits de douane.